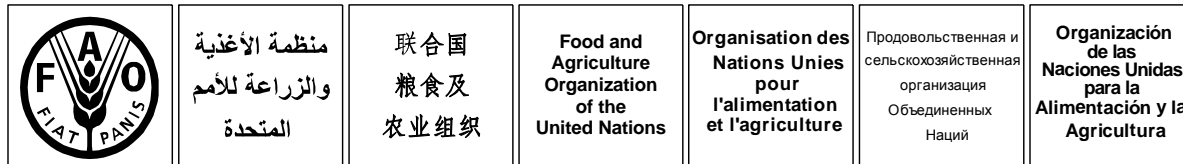


Mars 2012



VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Bakou (Azerbaïdjan), 19-20 avril 2012

Point 11 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2012-2015 DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EUROPE

Table des matières

	Paragraphe
I. OBJECTIFS GÉNÉRAUX	1-3
II. RÉSULTATS.....	4-18
A. Établissement des priorités, structure organisationnelle et planification du budget	4-8
B. Suivi des questions relatives aux politiques et à la réglementation et formulation d'avis à ce sujet.....	9-13
C. Planification des activités et méthodes de travail	14-18

I. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

1. Les objectifs reflètent le rôle plus actif que les Conférences régionales jouent dans le processus de gouvernance de la FAO. En particulier, la Conférence régionale examine la situation de la région dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation et adresse des avis et des recommandations concrètes, d'une part à la Conférence de la FAO, sur les questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales et, d'autre part, au Conseil de la FAO, sur les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation.

2. Dans ce contexte, la Conférence régionale pour l'Europe donne une vision régionale des stratégies et des priorités de la FAO et formule des recommandations concrètes sur les activités conduites dans la région, tout en concourant à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacéité de l'Organisation. Elle procède par ailleurs à des évaluations régionales, dont les résultats sont utilisés pour rendre l'agriculture et la sécurité alimentaire plus durables. Elle assure la supervision des fonctions et des activités de la FAO dans la région, en application des dispositions des Textes

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org.

fondamentaux de l'Organisation. Elle fonctionne avec efficacité et efficience et collabore, le cas échéant, avec les organisations partenaires pertinentes.

3. La Commission européenne d'agriculture examine les aspects et les questions techniques intéressant l'agriculture et le développement rural en Europe. La Commission est directement rattachée à la Conférence régionale pour l'Europe. Les résultats de ses débats, à l'instar des recommandations qu'elle formule, sont soumis à la Conférence régionale pour examen et adoption. Le Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture, en sa qualité d'organe exécutif de la Commission, agit en son nom entre les sessions. Il soumet à la Commission des propositions relatives aux orientations générales des activités et au programme de travail de la Commission.

II. RÉSULTATS

A. Établissement des priorités, structure organisationnelle et planification du budget

4. Résultat: Les recommandations et les avis formulés par la Conférence régionale pour l'Europe sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et le budget intéressant la région ainsi que sur la situation régionale en matière de sécurité alimentaire, agriculture et développement rural, donnent au Conseil et à la Conférence de la FAO des éléments solides pour asseoir leurs décisions.

5. Indicateurs et objectifs:

- Des recommandations précises, spécifiques et consensuelles sont formulées en temps utile par la Conférence régionale pour l'Europe et adressées au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, au sujet des priorités, des programmes, de la structure organisationnelle et du budget de la FAO qui intéressent la région.
- Les recommandations formulées par la Conférence régionale pour l'Europe au sujet du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget (PTB) sont reflétées dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO.
- Les avis sur les questions régionales formulés par la Conférence régionale pour l'Europe reçoivent du Conseil et de la Conférence de la FAO et des autres organes pertinents toute l'attention qu'ils méritent.

6. Produits: Des recommandations précises, spécifiques et consensuelles sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et le budget intéressant la région, adressées au Conseil de la FAO.

7. Activités:

- Examiner la mise en œuvre du PTB dans la région.
- Examiner les décisions et les recommandations émanant des diverses institutions et réunions pertinentes intéressant la région.
- En tenant compte des indicateurs de performance correspondants et des évaluations pertinentes, examiner les résultats de l'Organisation dans la région, notamment l'efficacité et l'efficience du réseau de bureaux de la FAO qui appuie les programmes de pays.
- Émettre des avis sur les plans, les programmes et les projets mis en œuvre par l'Organisation dans la région, y compris sur les priorités spécifiques dont la FAO devrait tenir compte.

8. Méthodes de travail:

- Collaborer avec les États Membres de la région, par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale pour l'Europe et du Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture.
- Interagir avec le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, en tant que Secrétariat de la FAO dans la région, et avec le Groupe régional européen, sous les auspices du Président de la Conférence régionale.

- Travailler en liaison avec les organes statutaires compétents et les autres institutions de la région.
- Les États Membres tiennent des consultations informelles, en tant que de besoin, afin que le dialogue se poursuive entre les sessions.

B. Suivi des questions relatives aux politiques et à la réglementation et formulation d'avis à ce sujet

9. Résultat: Les recommandations formulées par la Conférence régionale pour l'Europe donnent à la Conférence de la FAO des éléments solides pour asseoir ses décisions relatives aux politiques et à la réglementation dans la région.

La Commission européenne d'agriculture adresse à la Conférence régionale pour l'Europe des avis sur les aspects régionaux des questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales.

10. Indicateurs et objectifs:

- Des recommandations précises sont formulées en temps utile et sont intégrées dans le rapport de la Conférence régionale pour l'Europe.
- Les recommandations de la Conférence régionale pour l'Europe sont examinées par la Conférence de la FAO.

11. Produit: Des recommandations précises sur les grandes orientations des cadres politiques et réglementaires régionaux, adressées à la Conférence de la FAO.

12. Activités:

- Examiner la situation des principaux instruments internationaux intéressant la région Europe et les grands événements et initiatives liés aux divers forums qui ont une incidence sur le mandat de la FAO.
- Examiner les recommandations émanant des organes statutaires et des réunions de la FAO intéressant la région Europe.
- Se pencher périodiquement sur les questions nouvelles et récentes et recommander éventuellement à la FAO et à d'autres organes compétents d'agir de manière concertée dans la région Europe.
- Étudier l'intérêt pour la région d'élaborer des accords internationaux.
- Faciliter et appuyer les processus de consultation sous-régionaux, y compris en recommandant l'organisation de réunions ministérielles sous-régionales, si nécessaire.

13. Méthodes de travail:

- Examiner les tendances régionales et mondiales des politiques et réglementations intéressant la région Europe.
- Travailler en liaison avec les organes statutaires compétents de la FAO et les autres institutions de la région Europe.
- Organiser des consultations non formelles entre les hauts fonctionnaires du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et les groupes régionaux pertinents.
- Collaborer avec les États Membres de la région, par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale pour l'Europe et du Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture.
- Le Président de la Conférence régionale a des contacts réguliers avec la direction de la FAO.

C. Planification des activités et méthodes de travail

14. Résultat: La Conférence régionale pour l'Europe fonctionne avec efficacité et efficience, en privilégiant l'action et la participation.
15. Indicateurs et objectifs:
- Les ordres du jour de la Conférence régionale sont centrés sur les points essentiels.
 - Les rapports de la Conférence régionale sont concis et se limitent principalement à présenter des recommandations concrètes et spécifiques et ils sont mis à la disposition des États Membres en temps voulu.
 - Les documents de la Conférence régionale se conforment aux nouveaux modèles de présentation de l'Organisation et ils sont mis à disposition, dans les versions linguistiques requises, quatre semaines avant le début de la session.
 - Quatre-vingts pour cent des pays sont représentés par de hauts responsables à la Conférence régionale.
16. Produits:
- Le programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale adopté en 2012.
 - Un rapport d'étape sur la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale, présenté en 2014.
 - L'examen régulier des méthodes de travail de la Conférence régionale aux fins de leur amélioration.
17. Activités:
- Consulter les États Membres sur l'ordre du jour et le cadre d'ensemble de la Conférence régionale, par l'intermédiaire du Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture.
 - Étudier les moyens d'améliorer la conduite des sessions, par exemple en centrant mieux les débats et en utilisant plus efficacement le temps imparti.
 - Examiner le Règlement intérieur de la Conférence.
 - Élaborer le plan de travail pluriannuel avec les indicateurs de résultats correspondants et rédiger des rapports d'étape sur sa mise en œuvre à l'intention du Conseil et de la Conférence de la FAO.
 - Examiner régulièrement les méthodes de travail, y compris l'évaluation des résultats.
 - Examiner l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées par la Conférence régionale.
18. Méthodes de travail:
- Consulter les États Membres, par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale et du Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture.
 - Le Président de la Conférence régionale, par le biais du Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture et avec l'appui du Secrétariat, facilite les activités intersessions.
 - La Commission européenne d'agriculture et son Comité exécutif conduisent des travaux entre les sessions pour garantir la continuité des activités dans cet intervalle de temps.
 - Pendant les sessions, les débats sont structurés et ciblés.
 - La rédaction des rapports fait l'objet de dispositions efficaces.
 - Le Secrétariat appuie la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel et les suites qui lui sont données.
 - Les présidents des groupes régionaux et les hauts fonctionnaires du Secrétariat se réunissent de manière non formelle, sous l'égide du Président indépendant du Conseil de la FAO.